



La vigilance reste de

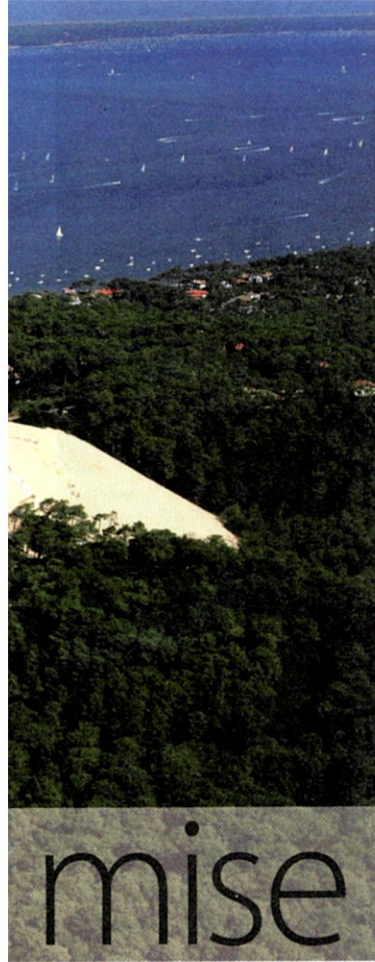
Le littoral aiguise toujours les appétits des aménageurs. Plus discrets, ils n'en continuent pas moins leurs opérations. Des associations essaient de les contrer. Exemple autour du bassin d'Arcachon.

L'alliance du vert et du bleu... La réputation du bassin d'Arcachon, en Gironde, qui s'ouvre sur l'océan entre Cap-Ferret et dune du Pyla, n'est plus à faire. Avec ses villas sous les pins, il est devenu au fil du temps un lieu de villégiature réputé. Mais de plus en plus de personnes viennent aussi s'y installer à demeure, attirées par la douceur et la beauté des lieux. « Sans l'action des associations, mobilisées depuis des années, notre littoral serait tapissé d'immeubles et mité de lotissements », attaque sans nuance Jacques Storelli, un avocat parisien à la tête de l'ADPPM (Association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer). De fait, comme nous l'avons constaté lors de notre visite sur place, mi-juin, on reste loin de la Côte d'Azur, urbanisée sans discontinuer du massif de l'Estérel à la frontière italienne. Mais les associations, très présentes et réactives, sont sur le pont (au point que certains se demandent si derrière la défense de l'intérêt général, elles ne cherchent pas d'abord à défendre l'intérêt particulier de leurs membres, désireux de préserver leur tranquillité). Selon elles, depuis quelque temps, la pression des aménageurs se fait plus forte. La raison? La remise à plat d'un certain nombre de documents d'urbanisme qui pourraient ouvrir la porte au bétonnage de certaines zones jusque-là préservées. À La Teste-de-Buch, l'une des communes les plus étendues de France et qui comprend de nombreux sites classés dont la dune du Pyla, le

PLU (plan local d'urbanisation) est en cours d'élaboration. Françoise Branger, présidente de l'association Bassin d'Arcachon écologie, ne décolère pas : « Ce PLU n'est pas acceptable. Le préfet de la Gironde ne pense d'ailleurs pas autre chose. Dans une lettre salée, il pointe diverses irrégularités et demande à la ville de revoir sa copie ! » « Le document n'est pas définitif », rétorque le maire de La Teste, Jean-Jacques Eroles. Debout dans sa pharmacie, il certifie que « les remarques de l'État et celles recueillies lors de l'enquête publique seront prises en compte avant l'adoption du PLU, en septembre ». Et d'ajouter : « Bien sûr qu'il faut protéger l'environnement, et je m'y emploie. Mais il faut également penser à développer la commune. »

Victoire à confirmer

Le discours tout à fait classique d'un maire... dont Jacques Storelli ne retient que la deuxième partie. « Nous avons attaqué le projet du lotissement les Hauts-du-Golf (90 maisons programmées dans la forêt du Laurey) alors que deux hectares avaient déjà été défrichés, raconte-t-il. Nous avons gagné devant le tribunal administratif, puis en appel à Bordeaux. À notre initiative, ces juridictions ont également annulé un permis de construire de 27 logements dans la zone de Pyla Sud. Tous ces projets empiétaient sur des secteurs protégés ou classés. » Une victoire qui reste cependant à confirmer. « Les promoteurs



se sont pourvus en cassation devant le Conseil d'État, qui n'a pas encore tranché, reconnaît Jacques Storelli. Malgré ces décisions pour l'instant favorables, le maire de La Teste persiste puisque, dans son projet de PLU, il rend certaines de ces zones constructibles ! »

Toujours plus de projets

À les écouter, les élus du coin n'auraient pas d'autres choix que de construire toujours plus. Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) sur lequel ils travaillent prévoit en effet que, autour du bassin, le nombre d'habitants devrait passer de 110 000 à 220 000 d'ici à vingt ans. Sans que l'on sache vraiment si une telle évolution est inéluctable ou un souhait des maires ! « Quoi qu'il en soit, cette augmentation de la population serait totalement aberrante quand on sait que l'eau du bassin est déjà saturée de résidus toxiques provenant de la circulation, du chauffage, des bateaux », gronde Françoise Branger. Et, quitte à passer pour une égoïste ou une « liberticide », elle ne serait pas hostile à des mesures autoritaires visant à « geler » le nombre d'habitants. « Dans notre combat, nous avons la chance de pouvoir compter sur des juridictions administratives qui, ici, ne laissent rien passer, complète Jacques Storelli. Et nous œuvrons en étroite collaboration avec les services de l'État, de précieux partenaires. » Des « partenaires » qui préféreraient souvent – comme on le voit dans d'autres régions – laisser les associations monter au front plutôt que d'attaquer en justice en leur nom propre. « Considérons qu'une telle position est justifiée par des raisons politiques ou diplomatiques », ironise Jacques Storelli.

Les maires surveillés

Pas étonnant, dans ces conditions, que le discours des services de l'État soit quelque peu « balancé ». « Généralement, les maires des communes du bassin ont conscience qu'il faut préserver un espace fragile qui est aujourd'hui bien urbanisé, explique-t-on à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) d'Aquitaine. Maintenant, il faut les surveiller. Reste que nous ne pouvons pas être tout le temps sur leur dos, d'autant que nos effectifs sont en baisse. » De fait, lorsque les agents ont le temps de se déplacer, ils reviennent fréquemment avec quelques infractions dans leur besace. Cas pratique avec un dépôt sauvage sur un terrain appartenant au parking de la dune, là où furent tournés les films à succès *Camping* (1 et 2). Face à l'entrée, de l'autre côté de la route, le visiteur tombe sur des éléments de signalisation

routière, des gravats, des branchages et autres débris grossièrement recouverts de terre... apportée par des camions bennes du conseil général de la Gironde. Dans un courrier daté du 18 mars dernier, la Dreal donnait un mois au propriétaire des lieux pour remettre l'endroit en l'état initial, sous peine de poursuites pénales. Au seuil de l'été, rien ne s'était encore passé... Et, à l'époque, le directeur du camping, Franck Couderc, ne semblait pas vraiment stressé : « Nous utilisons cet endroit pour y mettre des déchets verts, mais d'autres sont venus y vider leurs poubelles. Comme on nous l'a demandé, dans les tout prochains jours, nous allons empêcher l'accès avec des plots en bois. Mais les travaux plus lourds ne seront entrepris qu'une fois la période estivale terminée. »

Recettes fiscales : le point épineux

Si l'État se dit vigilant, il sait jouer un double jeu ⁽¹⁾. Dans un proche avenir, il pourrait accepter de céder le terrain, au cœur d'Arcachon, sur lequel est bâti l'historique Pôle océanographique. Celui-ci serait reconstruit dans une version moderne quelques centaines de mètres plus loin, le long du petit port, le seul endroit de la ville qui permet de voir directement la mer. Quant à l'espace libéré, il serait transféré à la mairie, qui y autoriserait l'édification d'un hôtel quatre étoiles et d'un casino.

Ce qui se passe autour du bassin d'Arcachon est une bonne illustration des politiques suivies dans d'autres territoires d'exception. Difficile, désormais, de passer en force, d'aménager lourdement. Les actions sont plus insidieuses, plus éparpillées. À des centaines de kilomètres de la Côte atlantique, Christian Boitel, un avocat niçois spécialisé dans le droit de l'urbanisme et de l'environnement, présente l'enjeu du moment. « Les maires des communes prisées ont, lorsqu'ils revoient leur PLU, la tentation de doubler les COS (coefficient d'occupation des sols) afin d'augmenter les surfaces constructibles, décrit l'homme de loi. Cela leur permet d'espérer un accroissement de leurs recettes fiscales alors que leurs budgets, souvent précaires, sont aujourd'hui alourdis par des transferts de charges opérés par l'État sans que ceux-ci soient toujours compensés. » Quand la faim justifie les moyens... ■

Arnaud de Blauwe

(1) Il y a trois ans, Bernard Laporte, alors secrétaire d'État aux Sports, a obtenu du ministre de l'Écologie de l'époque, Jean-Louis Borloo, le déclassement partiel d'une zone classée pour étendre un camping dont il était propriétaire et qu'il a revendu depuis. La mesure fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.



1.



2.



3.

B. ARCACHON/ÉCOLOGIE
S. MENET/MAX PPP (2)

1. À La Teste-de-Buch, les Hauts-du-Golf, projet contesté en justice. 2. Dépôt sauvage près de la dune du Pyla. 3. À Arcachon, le petit port, dernière trouée sur la mer, est menacé.